





LES ACTEURS DE LA FILIERE ALIMENTAIRE HONORENT LEURS ENGAGEMENTS DANS LE CADRE DU PACTE DE RESPONSABILITE

Paris, le 19/10/2015 L'ANIA, Coop de France, et la CGAD se félicitent de la signature de l'Accord pour le développement des compétences et de l'emploi dans la filière alimentaire par 36 branches patronales et 4 organisations syndicales de salariés. Evoqué lors de l'intervention de

Manuel VALLS, Premier ministre, à l'occasion de la Conférence Sociale du 19 octobre 2015, cet accord historique prévoit notamment le recrutement de 100 000 personnes en CDI et la formation en alternance de 170 000 jeunes.

« Avec tous les acteurs de la filière alimentaire, nous nous mobilisons activement en faveur de l'emploi en France. Nous envisageons collectivement 100 000 recrutements en CDI entre 2014 et 2016 et 170 000 jeunes formés en alternance entre 2014 et 2017 » ont déclaré Jean-Philippe GIRARD (Président de l'ANIA et vice-président du comité stratégique de la filière alimentaire), Philippe MANGIN (Président de Coop de France) et Jean-Pierre CROUZET (Président de la CGAD).

Dans le prolongement du Contrat de la filière alimentaire et de l'Accord relatif au Contrat de génération signés respectivement le 19 juin et le 18 juillet 2013, les partenaires sociaux de la filière ont mené des négociations et ont abouti à un « Accord pour le développement des compétences et de l'emploi dans la filière alimentaire. »

Cet Accord historique, signé par 36 branches patronales et 4 organisations syndicales de salariés, rassemble les objectifs et engagements partagés des familles de l'industrie alimentaire, de la coopération agricole, et de l'artisanat alimentaire. Il couvre ainsi 720 000 salariés et 72 000 établissements.

Cet accord va au-delà du Pacte de responsabilité : il aborde les thématiques liées à la formation, aux compétences, au handicap au travail, à la qualité de vie au travail, et la structuration du dialogue social dans la filière.

Cet accord majeur pour la filière et unique en France apporte une contribution significative pour l'emploi et le développement des compétences en France. Il prévoit à cet égard :

- ▶ **Le recrutement de 100 000 personnes en CDI** entre 2014 et 2016, dont 50% de jeunes de moins de 30 ans et 5.5% de seniors de plus de 50 ans. (*Le contrat de la filière alimentaire en prévoyait 90 000, dont 1/3 de moins de 30 ans et 5% de seniors.*);
- ∠ La fusion des observatoires des métiers qui permet de mieux se mesurer au sein de la filière et de réaliser des études prospectives collectives;
- ∠'harmonisation des certifications qualifiantes visant à reconnaître les compétences des salariés entre les grands secteurs de la filière et à favoriser leur mobilité professionnelle;

L'accord sera déposé dans les prochains jours pour extension à l'administration compétente ainsi qu'au conseil des prud'hommes de Paris.

« Les acteurs de la filière alimentaire ont rempli leurs engagements dans le cadre du Pacte de Responsabilité. La progression des perspectives d'embauche définies dans cet accord historique passe notamment par le renforcement de la compétitivité de nos entreprises et le maintien d'un environnement législatif et réglementaire favorable à leur développement. L'ANIA, Coop de France et la CGAD se félicitent de la dynamique collective qui a permis de signer cet accord en faveur de l'emploi en France » concluent Jean-Philippe GIRARD, Philippe MANGIN et Jean-Pierre CROUZET.

Contacts Presse

<u>ANIA</u>: Laurianne LEBORGNE ● 01 35 88 86 11 - 06 77 51 84 58 ● <u>lleborgne@ania.net</u>

Coop de France: Yves BOULAY • 01 44 17 57 70 - 06 30 42 74 43 • yves.boulay@coopdefrance.coop

CGAD: Isabelle BRICARD • 01 44 90 88 44 • ibricard@cgad.fr